



**REGLEMENT SPORTIF ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE
DES 24 H ROLLERS DU MANS**

EDITION 2023

« UNE AVENTURE, UN DÉFI ENTRE AMIS »

Mis à jour au 6 janvier 2023

SOMMAIRE

Chapitre I.	PRESENTATION	4
Article 1.	Organisateur	4
Article 2.	Type d'épreuve	4
Article 3.	Objectif	5
Article 4.	Lieu	5
Article 5.	Date et horaires	5
Chapitre II.	MODALITES DE PARTICIPATION	6
Article 1.	Engagement.....	6
Article 2.	Accès à la compétition	6
Article 3.	Matériel autorisé	6
Article 4.	Matériel non autorisé	7
Article 5.	Agés des concurrents.....	7
Article 6.	Mineurs et spécificités	7
Article 7.	Composition de l'équipe	8
Article 8.	Niveau des participants	8
Article 9.	Handicapés	8
Article 11.	Chronométrage – par puces électroniques.....	8
Article 12.	Comportement sur la piste	9
Article 13.	Relais : Le passage de témoin	9
Article 14.	Zone relais : réservée aux patineurs	10
Article 15.	Jury : arbitres et réclamations	10
Article 16.	Départs pour les SOLOS	10
Article 17.	Abandon : problème technique ou physique d'un équipier sur la piste	11
Article 18.	Tenues / port du casque	11
Article 19.	Dossards	11
Article 20.	Coach Solo	12
Article 21.	Ravitaillement en course NOUVEAU	12
Article 22.	Remise des prix.....	12
Chapitre III.	CATEGORIES ET TARIFS	15
Article 1.	Le forfait inscription comprend	15
Article 2.	Le forfait ne comprend pas.....	15
Article 3.	Catégories.....	16
Article 4.	Spécificités des catégories	17

Chapitre IV.	INSCRIPTIONS	17
Article 1.	Modalités d'inscription.....	17
Article 2.	Tarifs.....	18
Article 3.	Retrait des dossards	18
Article 4.	Pièces à fournir au moment du retrait des dossards	18
Article 5.	Le pack équipe.....	19
Article 6.	Fichier informatique	19
Chapitre V.	PROGRAMME	20
Article 1.	LA COMPÉTITION DES 24 HEURES ROLLERS PAR ÉQUIPE : CHRONOLOGIE.....	20
Article 2.	Modification / neutralisation / annulation	Erreur ! Signet non défini.
Article 3.	Neutralisation de la course	Erreur ! Signet non défini.
Article 4.	Assurances.....	19
Chapitre VI.	REGLEMENT INTERIEUR DU SITE.....	21
Article 1.	Camping.....	21
Article 2.	Horaires d'ouverture du camping.....	21
Article 3.	Tarifs camping	22
Article 4.	Véhicules	22
Article 5.	Vivre ensemble	22
Article 6.	Responsabilité	22
Article 7.	Électricité.....	22
Article 8.	Barbecue.....	22
Article 9.	Emplacement.....	22
Article 10.	Tentes hors camping.....	23
Article 11.	Loges.....	23
Article 12.	Boxs	23
Article 13.	Accès boxes pour les accompagnateurs	23
Article 14.	Coachs et accompagnateurs	23
Article 15.	Attribution des boxs	23
Article 16.	Attribution des boxs solos et duos.....	24
Article 17.	Respect de l'environnement.....	24
Article 18.	Suiveurs et photographes	24
Article 19.	Accès à la piste.....	24
Article 20.	Animaux.....	24
Chapitre VII.	MEDICAL.....	24
Article 1.	Services Généraux	24
Article 2.	Évacuation vers les centres hospitaliers du Mans.....	24
Article 3.	Frais d'évacuation.....	25

Chapitre I. PRESENTATION

Article 1. Organisateur

La compétition « les 24 HEURES ROLLERS » par équipe est organisée par « La Tribu Rollers », association loi 1901 à but non lucratif, affiliée à la Fédération Française de Roller Skateboard. Le siège de l'association est situé **Maison des Syndicats et des associations, 4 rue d'Arcole 72000 LE MANS.**

Article 2. Type d'épreuve

Il s'agit d'une compétition de roller skating de 24, 12 et 6 Heures en relais par équipe de 1, à 12 patineurs selon les catégories.

Article 3. Objectif

Parcourir la plus grande distance possible en 24, 12 ou 6 Heures, rollers aux pieds, en se relayant (sauf catégorie solo) ou simplement de terminer, devenir « FINISHER » de ce DEFI entre amis, collègues de bureau, de fac, de club, etc.

Article 4. Lieu

Sur le prestigieux CIRCUIT BUGATTI des 24 Heures du Mans, long de 4.185 Kilomètres.

Article 5. Date et horaires

26eme semaine de chaque année, en 2023 les 8 et 9 juillet,

24h : DÉPART : Samedi 16h – ARRIVEE : dimanche 16h.

12h (2x 6h) : DÉPART 1 : Samedi 16h – ARRIVEE : samedi 22h – DEPART 2 : Dimanche 10h – ARRIVEE : dimanche 16h.

6h : DÉPART : Samedi 16h – ARRIVEE : samedi 22h

Le présent document définit :

- **Le règlement sportif des 24 H ROLLERS du MANS**
- **Les conditions générales de vente** applicables à toute inscription à l'épreuve auprès de l'organisation.

L'organisation peut réviser et mettre à jour les conditions générales de vente et le règlement à tout moment ; veuillez les consulter régulièrement.

Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'évènement www.24rollers.com.

En cas de modification importante des conditions générales de vente et/ou du règlement, l'organisation préviendra les capitaines des équipes inscrites par email.

L'inscription vaut acceptation du présent règlement, des conditions de participation et des conditions d'inscription. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

Au-delà de la fourniture d'un certificat médical et/ou d'une licence en cours de validité, il appartient à toute personne de s'assurer qu'elle est en capacité de participer à la course pour laquelle elle s'est inscrite.

Chapitre II. MODALITES DE PARTICIPATION

Article 1. Engagement

Tout engagement est ferme et définitif. Il implique **l'acceptation complète du présent règlement.**

Article 2. Accès à la compétition

La compétition est ouverte à toute personne, licenciée ou non, de nationalité française ou étrangère, sous conditions de respecter les modalités d'inscriptions (Réf Chapitre 4).

1. Tout participant licencié à la FFRS fournit :

- copie de la licence compétition
- pour les licences loisir ou dirigeant :
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins d'1 an à la date de l'évènement,
- l'attestation du questionnaire de santé n'est pas valable.

2. Le participant non-licencié :

- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins d'1 an à la date de l'évènement,
- le questionnaire de santé n'est pas valable.

Le participant remplit toutes les mentions utiles du formulaire d'inscription, et engage sa responsabilité quant à l'exactitude des informations communiquées.

Le formulaire d'inscription permet d'identifier les participants licenciés et non-licenciés pour distinguer les conséquences en termes de certificat médical et d'assurance.

PROTOCOLE SANITAIRE - CONDITIONS DE PARTICIPATION LIEES A L'EPIDEMIE DE COVID-19

Afin d'assurer la sécurité sanitaire des participants et selon les obligations légales en vigueur au moment de l'évènement, un protocole Sanitaire pourra être mis en place.

Pour pouvoir participer à l'épreuve, le participant devra strictement respecter ledit Protocole Sanitaire et reconnaît à l'organisation la faculté de refuser la participation/l'accès à – ou d'exclure de – l'Evènement tout participant pour non-respect des mesures édictées sans que la responsabilité de l'organisation ne puisse être engagée ni recherchée de ce fait.

Les dispositions de ce Protocole Sanitaire seront communiquées aux capitaines par e-mail.

Article 3. Matériel autorisé

Le mode de déplacement reste exclusivement le roller quad ou le patin en ligne avec un maximum de 5 roues sont acceptés. Les critères suivants sont à respecter :

- leur longueur ne doit pas dépasser 50 cm (roues incluses)
- les patins doivent être fermement fixés et solidaires aux chaussures

- les axes de fixation ne doivent pas dépasser des roues ou platines
- le diamètre des roues ne peut être :
 - Supérieur à 100 mm pour les catégories cadets et inférieures (en 2023, nés en 2009 et après)
 - Supérieur à 125mm pour les catégories juniors, seniors, vétérans.

Article 4. Matériel non autorisé

La pratique « nordic skating » (avec des bâtons), du ski-roues, n'est pas autorisées.

Pour la catégorie LONGBOARD LDP l'utilisation de skate-board ou Longboard est soumis à un règlement spécifique pour cette catégorie.

Sont interdits :

- Les cameras ou appareils photos montées sur une perche
- Les caméras tenues à la main.
- L'utilisation d'un drone personnel.
- Les caméras non fixées sur le patineur.

Article 5. Ages des concurrents

ATTENTION : prendre en compte l'année de naissance et non pas la date de naissance par rapport à la date de la manifestation – SAUF pour les cas où il faut être majeur.

Se reporter à l'article 6 pour les règles spécifiques liées aux mineurs.

A partir de 13 ans (en 2023 nés en 2010 et avant) pour les épreuves de 6H ou 12H. Avec conditions.

A partir de 14 ans (en 2023 nés en 2009 et avant), pour la catégorie Découverte 24h

A partir de 16 ans (en 2023 nés en 2007 et avant), pour la catégorie Prestige 24h

A partir de 18 ans révolu (être majeur à la date de la manifestation, le samedi 8 juillet 2023), pour les catégories, Solo, Duos et Enduro 24h, Longboard 24h.

Article 6. Mineurs et spécificités

- 1. Les mineurs ne peuvent pas patiner entre 22H et 9H. C'est la date de naissance qui est pris en compte (majeur à la date anniversaire des 18 ans) ils doivent avoir 18 ans le samedi de la course pour patiner la nuit.**
- 2. Le ou la capitaine de l'équipe doit présenter une autorisation parentale pour chaque mineur de son équipe avec le formulaire d'inscription. Un dossard M spécifique leurs seront attribués, ils devront le porter en permanence sur le ventre.**

Composition de l'équipe

Epreuves 24h : chaque équipe doit être composée d'au moins 2 personnes majeures. Le capitaine d'une équipe doit obligatoirement être une personne majeure.

Epreuves 6h / 12h : Le ou la capitaine d'une équipe doit obligatoirement être une personne majeure.

Article 7. Niveau des participants

Chaque participant doit savoir maîtriser ses rollers, freiner et tourner correctement. Les juges arbitres se réservent le droit d'arrêter tout participant considéré comme dangereux pour lui ou pour les autres (ex : les réels débutants, maîtrise très limitée ou comportements dangereux).

Article 8. Responsabilité des pratiquants

Les coureurs participent à la compétition de leur propre initiative, sous leur entière et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une défaillance liée au matériel ou à la technique individuelle.

Le pratiquant non-licencié est responsable du remplissage du questionnaire de santé et ses responsable légaux de son attestation (s'il est mineur) ou de la production du certificat médical (s'il est majeur ou mineur). Tout athlète participe à la compétition sous sa responsabilité.

Le participant est responsable de son matériel.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une défaillance liée au matériel ou à la technique individuelle.

Article 9. Handicapés

L'épreuve est accessible aux personnes en situation de handicap. Ils doivent prendre les mesures nécessaires pour participer en toute sécurité pour eux-mêmes et pour les autres participants. Les juges arbitres sont habilités à contrôler ce point et les décisions qui s'imposeraient en cas de manquement à cette règle.

La participation dans une équipe, de personnes handicapées en fauteuil roulant est autorisée, à la condition qu'elles soient poussées par des patineurs à roulettes et que le fauteuil soit muni d'un frein en bon état de fonctionnement.

Article 10. Chronométrage – par puces électroniques

1. Chaque équipe possède **2 puces électroniques** : 1 puce installée sur la personne qui patine, 1 autre sur la personne qui attend de prendre son relais. Une fois le relais effectué (passage du bâton-relais), le patineur qui vient de terminer donne sa puce au prochain qui prendra le relais ;

2. La puce doit impérativement être **positionnée à la cheville** (moins de 50 cm du sol). En cas de perte d'une puce, la cellule chronométrage vous en fournira une nouvelle dans les meilleurs délais (attention, dans ce cas, il vous sera facturé 100 € par puce égarée ou détériorée) ;
3. Une seule puce (et un seul patineur) d'une même équipe est autorisé en même temps à tourner sur le circuit ;
4. Chaque solo disposera d'une seule puce électronique. En cas de perte ou détérioration d'une puce, les tours non chronométrés ne sont pas comptabilisés.
5. Les puces devront être restituées au point de retrait des dossards immédiatement après la fin de l'épreuve.

Article 11. Comportement sur la piste

1. Il est interdit aux participants de se faire aider par d'autres patineurs dans le but manifeste et volontaire permettant le maintien ou l'augmentation de la vitesse. (Exemple : Main accrochée au patineur qui le précède ou patineurs poussant le patineur le précédant) ;
2. Le contact physique par la main entre participant est possible mais il ne doit pas y avoir de traction ou de propulsion par un autre patineur. Tout concurrent surpris par un juge en situation de triche par rapport à ce point de règlement recevra un avertissement. Au 2eme avertissement il sera sanctionné de 2 tours de pénalité. Au 3eme avertissement l'exclusion de l'épreuve sera prononcée par les juges arbitres ;
3. Il est interdit de faire demi-tour sur le circuit ;
4. Il est interdit de couper le circuit ;

Article 12. Relais : Le passage de témoin

1. Les relais se font exclusivement dans la ligne droite des stands dans la « zone de relais ». Ils s'effectuent à l'aide d'un bâton-relais (comme en athlétisme). Les équipes sont libres tant dans l'ordre de la prise de relais de chaque équipier que du nombre de tours consécutifs que chaque équipier peut effectuer ;
2. Chaque patineur doit être obligatoirement muni du témoin lorsqu'il effectue un tour de circuit. Les tours effectués sans le témoin ne seront pas comptabilisés. **Les patineurs en SOLO n'ayant pas de relais à donner ne sont pas tenu à cette règle ;**
3. **Améliorations, sécurité et fluidité. La ligne droite des stands est divisée en 2 :**
 - a. Un couloir (1/3 de la largeur de la piste) pour ceux qui ne s'arrêtent pas.
 - b. Un second couloir pour ceux qui effectuent leur relais (2/3 de la piste).

DERNIER RELAIS 24 / 12h

Au bout de 23H45 de course (H-15 minutes), **il n'est plus possible de passer de relais** et le représentant de l'équipe devra assurer à lui seul les 15 dernières minutes de course.

Lors du dernier tour, il est **interdit d'accompagner le dernier relayeur de votre équipe.**

Article 13. Zone relais : réservée aux patineurs

Cette « zone de relais » délimitée est exclusivement réservée aux concurrents munis d'un casque attaché et de leur paire de rollers aux pieds. Les coachs, le public ou autres accompagnateurs doivent se **tenir derrière le mur prévu** à cet effet, **sous peine de retrait de leur « Pass »** et d'une pénalité de 30 minutes infligée à l'équipe.

Article 14. Jury : arbitres et réclamations

Le jury officiel est composé d'un « juge arbitre » dont le pouvoir de décision est sans appel. Il est assisté des juges de course nommés par la Fédération Française de Roller Skateboard. En cas de litige sur la partie sportive du règlement, seuls les juges de course sont habilités à formuler un avis.

Article 15. Départ et qualifications

Le départ de l'épreuve s'effectue à 16 heures précisément. 1 seul et unique représentant de l'équipe le témoin en main.

Le départ se fait dans la tradition « 24H moto » avec les athlètes d'un côté de la piste et les rollers de l'autre. Le départ dit « en chaussettes » est donné au signal lors de l'abaissement du drapeau.

Les concurrents traversent la piste, chaussent leurs rollers et s'élancent pour 2 tours minimum.

Les concurrents sont positionnés dans l'ordre selon l'emplacement qu'ils auront obtenu lors **des qualifications**.

A 14 Heures précises, chaque équipe, ou solo présente un membre muni d'une puce de chronométrage à la cheville, pour une séance de qualification (meilleur temps sur 300m) qui détermine la position sur la ligne de départ. Toute absence à cette épreuve de qualification entraînera un départ en fond de grille.

Les concurrents SOLO qui le souhaitent sont autorisés à prendre le départ rollers chaussés.

Dans ce cas, ils devront alors impérativement prendre le départ derrière une ligne située au-delà du dernier patineur prenant le départ « classique 24H en chaussette ».

Le départ de ces solos est donné au signal lors de l'abaissement du drapeau.

Les concurrents solos qui le souhaitent peuvent prendre le départ dit « classique 24H en chaussette » à l'emplacement qu'ils auront obtenus lors des qualifications.

12h - Départ du second 6H : à 10H00 le dimanche

- 1) Mise en place du départ à 9H45
- 2) Le départ sera donné après la zone de relais en dehors de la piste (au-dessus de la sortie de la piste pour rejoindre les paddocks)
- 3) Le départ sera donné par le juge arbitre, les premiers relayeurs étant positionnés en 3 couloirs, soit 1 colonne pour chaque catégorie (Hommes Femmes, jeunes) dans l'ordre du classement provisoire.
- 4) Ils rejoindront les patineurs déjà sur la piste au pied de la montée du Dunlop.
- 5) Une moto juge précédera les participants au 2 X6 H sur les deux premiers tour (sans limitation de vitesse) En cas de détection d'un passage sur la ligne de chronométrage la ligne avant que la moto juge ne termine ces deux premiers tours, l'équipe se verra pénaliser d'un tour.

- 6) Comme pour le premier départ, les relais se feront après 2 tours. Les relayeurs (2^{ème} de l'équipe) attendront dans une zone moquette dédiée (située au niveau du début de la zone relais).

Article 16. Abandon : problème technique ou physique d'un équipier sur la piste

En cas d'un arrêt d'un membre de l'équipe sur le circuit, qui entraîne une incapacité à reprendre la course, le corps arbitral dispose d'un délai de 15 min pour rapporter la puce et donner l'autorisation au relayeur situé dans la zone de relais de prendre le départ. Si le relayeur part avant une autorisation du corps arbitrale, l'équipe se verra infligé une pénalité de 30 minutes.

Article 17. Tenues / port du casque

1. Tous les membres d'une même équipe doivent porter **le même haut de corps** (t-shirt classique ou autre) durant l'épreuve.
2. **Le port du casque attaché est obligatoire** sur la piste, dans la zone de relais et la zone d'échauffement durant tout le déroulement de l'épreuve. Toute personne sans casque sur la piste est immédiatement mise hors course. L'équipe se verra infliger une pénalité de 30 minutes.

Article 18. Dossards

Le dossard doit être porté **dans le dos** et accroché de façon lisible avec 4 épingles minimum. Les juges se réservent le droit d'arrêter temporairement et à tout moment un concurrent dont le dossard est mal positionné ou non lisible. Il est interdit de dupliquer et de plier son dossard. Pensez à prendre des épingles à nourrice (4 minimum) pour fixer correctement le dossard. Les dossards mineurs doivent être accroché sur le ventre.

Article 19. Coach Solo

Un dossard COACH est prévu pour les SOLOS, il doit porter de façon visible dans la zone de relais des SOLOS. (Un assistant coach est aussi autorisé dans cette zone)

Article 20. Ravitaillement en course

1. Un point de ravitaillement en eau est prévu avant et après les relais. Pour des raisons de gaspillage en eau et bouteilles plastiques le ravitaillement "à la volée" n'est plus autorisé sur le circuit. Il est prévu un « stand fontaine 24/24 » installé dans le box N° 20. Sur présentation d'un bidon ou d'une bouteille d'une contenance maximale de 50 CL les bénévoles de l'organisation rempliront ce contenant en eau. La même quantité d'eau que les années précédentes sera mise à disposition.
2. Ce ravitaillement est prévu pour les temps de relais. Il ne se substitue pas à l'hydratation nécessaire et prévue par chaque participant à une épreuve de 24H.
3. Les concurrents des équipes ne pourront recevoir aucun ravitaillement sur le circuit et ce notamment dans la zone de relais. Cependant, chacun sera libre d'emporter avec lui un porte-bidon ceinture ainsi qu'un ravitaillement personnel.
4. Les concurrents SOLO et DUOS seront autorisés à prendre un ravitaillement en eau dans leur zone sur le bord de la piste située en début de ligne droite d'arrivée).

Article 21. Modification / neutralisation / annulation

Si les circonstances l'exigent, en cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires (ex : pandémie) ou de toute autre circonstance, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents l'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment la durée de l'épreuve, de reporter la date et/ou les horaires de la manifestation, d'arrêter et annuler l'épreuve en cours.

Annulation / report de l'Évènement pour tout motif lié au COVID-19

Si la manifestation devait être reportée et/ou annulée par l'organisation, pour tout motif lié à la crise sanitaire du COVID-19, **l'organisation vous proposera un remboursement des sommes déboursées lors de votre inscription** (hors frais d'inscription) pour l'évènement de 2022 ou 2020 pour les participants ayant choisi le report de leur inscription lors de l'annulation de 2020. Un report d'inscription pour une date ultérieure pourra également être proposé.

Annulation / report de l'Évènement pour tout motif hors COVID-19

Si la manifestation devait être annulée pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur, autre que ceux liés à la crise sanitaire du COVID-19, **l'organisation vous proposera**, en fonction des circonstances, **le remboursement de votre inscription (hors frais d'inscription)**, à l'exclusion de toute autre somme.

Neutralisation – arrêt de l'épreuve - remboursement des inscriptions selon le temps de l'épreuve

Si un événement imprévu et indépendant de la volonté de l'organisation survient nécessitant la neutralisation, l'arrêt définitif de l'épreuve.

Si les 24 H Rollers sont annulés en totalité avant même le départ de l'épreuve la manifestation est considérée comme annulée et un remboursement de 100 % de l'inscription (Hors frais d'inscription) est possible et sera proposé par l'organisation.

Si les 24 H Rollers sont arrêtés définitivement avant 6 H de courses un remboursement de 75 % de la totalité de l'inscription (Hors frais d'inscription) est alors possible et sera proposé par l'organisation.

Si les 24 H Rollers sont arrêtés définitivement entre la 6ème heure et avant la 12ème heure de course un remboursement de 50 % de l'inscription (Hors frais d'inscription) est alors possible et sera proposé par l'organisation.

Si les 24 H Rollers sont arrêtés définitivement passé la 12ème heure de course, le temps de la manifestation étant de plus de la moitié du temps prévu aucun remboursement ne sera possible.

Article 22. Neutralisation de la course – règles sportives

L'organisateur, le juge arbitre et le responsable médical de l'organisation peuvent demander une neutralisation exceptionnelle de la course en cas de force majeure ou de demande des autorités.

La décision de neutralisation est prise d'un commun accord entre le Juge Arbitre et l'organisateur.

Le juge arbitre assure la mise en place de la neutralisation assisté par son jury et l'équipe d'organisation.

En cas de neutralisation temporaire ou définitive de la course, les patineurs en piste sont stoppés après la ligne d'arrivée. Le dernier tour effectué est comptabilisé pour l'établissement du classement provisoire ou définitif. Ils sont invités à regagner leurs boxes d'équipe respectifs par la sortie normale utilisée après

chaque relais.

Chaque équipe est comptabilisée. Le chronométrage est arrêté au moment du passage de l'arrivée, provisoire ou définitive, par la dernière équipe franchissant la ligne accompagné par un juge officiel en moto.

Si un nouveau passage sur la ligne d'arrivée est rendu impossible par la neutralisation. Le classement s'effectue sur le tour précédent la neutralisation pour toutes les équipes.

Le juge arbitre est la seule personne habilitée à donner le signal de relancer la course.

Une annonce officielle sera faite au minimum 10 min avant le départ, pour permettre la mise en place des relayeurs dans leurs zones de relais (zone d'attente obligatoire pendant la fermeture du circuit).

Les pratiquants sont appelés par le Juge Arbitre vers la ligne de départ dans l'ordre des BOX. Un nouveau départ en roller, sera redonné depuis la ligne de départ.

Au signal du Juge arbitre le drapeau de départ est abaissé et la course reprend. Le chronomètre repart au signal de départ. Les tours comptabilisés jusqu'au moment de l'interruption restent acquis.

Si une neutralisation inférieure à 60 min à eu lieu le juge arbitre en concertation avec l'organisation peut proposer de finir la course plus tard en intégrant le temps de cette interruption de course pour garder un temps total d'épreuve de 24 HEURES.

Exemple : Neutralisation de 18 min = une arrivée à 16 H 18 le dimanche.

Article 23. Arrivée et classement 24h/12h/6h.

L'équipe (ou solo) vainqueur de la compétition est celle qui a parcouru la plus grande distance à l'issue des 24 / 12 ou 6 heures. Cette distance est réalisée en totalisant les tours parcourus sur le circuit (de 4,185 Km).

Si deux équipes ou plus sont dans le même tour au moment du coup de canon final, alors la victoire se joue au premier qui franchit la ligne d'arrivée.

Les chronométreurs stoppent le comptage des tours au bout de 24/12/6 Heures de course et le dernier tour commencé avant la fin de la course est comptabilisé même s'il est achevé après les 24/12/6 Heures de courses.

Les concurrents prenant le dernier relais et passant sous l'arche d'arrivée avant les 24/12/6H de course doivent terminer le tour en cours.

Toutes les autres équipes arrivant à la ligne après le signal d'arrivée doivent s'arrêter une fois la ligne d'arrivée passée.

La course se termine :

- 6h : le samedi à 22h
- 12h : le samedi à 22h pour le 1^{er} 6h et le dimanche à 16h pour le deuxième 6h.
- 24h : le dimanche à 16h - Le drapeau à damier est alors agité au niveau de l'arche d'arrivée.

Article 24. Remise des prix

1. Les 3 premières équipes de chaque catégorie sont appelées sur le podium.

Chaque équipe concernée se présente au pied du podium 5 min avant, en ayant préalablement restitué ses puces.

2. Aucun prix ne sera délivré en cas d'absence de l'équipe sur le podium.

Podiums 6h : samedi à 22h30
Podiums 12h : dimanche à 16h30
Podiums 24h : dimanche à 16h30

Article 25. La parade des rollers

En guise d'échauffement et de reconnaissance du circuit, tous les participants aux 24/12/6 Heures Rollers s'élancent pour la traditionnelle Parade des Rollers selon le programme. Ce défilé **obligatoire** pour tous les participants aux 24/12/6 Heures Rollers est d'une distance de 2x4,1km. Il se compose de 1 ou 2 tours du circuit. C'est un bon moyen (le seul) de reconnaître le parcours avant l'épreuve.

1^{er} tour de circuit – allure modérée et faible.

2^e tour de circuit – allure plus soutenu.

L'organisation se réserve le droit d'interdire l'accès au 2^e tour de circuit à un participant dont le niveau ne permettrait pas de boucler le circuit dans les temps impartis.

Ouvert également aux personnes extérieures (accompagnateurs, non concurrents aux 24/12/6H, public). Aucune obligation de certificat médical n'est demandée pour participer à la Parade Rollers qui est également gratuite. Les mineurs devront être accompagnés d'un adulte responsable. **Le port du casque attaché est obligatoire.**

Les participants sont invités à se déguiser pour la parade. Un prix du meilleur déguisement est décerné à l'équipe.

Chapitre III. CATEGORIES ET TARIFS

Article 1. Le forfait inscription comprend

1. L'accès à la piste du prestigieux Circuit des 24 Heures du Mans
2. 1 Bracelet « accès paddock » par concurrent ;
3. La participation aux 24 Heures Rollers par équipe sur 6/12/24h selon la course choisie
4. L'accès au village rollers et aux animations ;
5. Un cadeau FINISHER à l'arrivée de la course ;
6. Le ravitaillement course ;
7. L'encadrement médical : médecins, secouristes, kinés, osthéo, etc. ;
8. L'accès aux boxes, douches et toilettes ;
9. Le système de puce électronique de chronométrage (2 puces par équipe) ;
10. Le dossard au nom de votre équipe ;
11. Le bâton de relais (sauf pour les solos)
12. Le suivi sur le site 24rollers.com de l'évolution du classement ;
13. L'assurance (voir la rubrique assurance du règlement).

Article 2. Le forfait ne comprend pas

1. Les accès au camping (à acheter sur place ou en ligne sur le site 24rollers.com) à 10 € par personne pour les 3 nuits ;
2. Les accès supplémentaires à la piste « accès paddock » qui sont délivrés sur place ou

préalablement en ligne sur le site 24rollers.com, au point info au tarif de 15 € euros les deux jours et de 5 € euros le dimanche, gratuit pour les moins de 12 ans).

Article 3. Catégories

Handisport : il n'existe pas de classement ni de catégorie spécifique, les personnes en situation de handicap peuvent concourir dans les équipes citées ci-dessus, sans distinction.

Mineurs et spécificités – CF articles 5.

CATEGORIES 24h avec classements spécifiques :

- **PRESTIGE 24h** : de 7 à 10 personnes.
 - o Hommes (ou mixtes) ;
 - o Femmes ;
 - o Masters ;
 - o Entreprises ;
 - o Etudiants.
- **DECOUVERTE 24h** : de 11 ou 12 personnes
Mixtes à partir de 14 ans (sous conditions)
- **ENDURO 24h** : de 3 à 6 personnes
 - o Hommes (ou mixtes) ;
 - o Femmes.
- **DUO 24h** : Equipe de 2
 - o Hommes (ou mixtes) ;
 - o Femmes.
- **SOLO 24h** : En individuel
 - o Hommes.
 - o Femmes.
- **QUADS 24h** : de 7 à 10 personnes
 - o Hommes (ou mixtes) ;
 - o Femmes.
- **LONGBOARD 24H**
 - o Solo
 - o Enduro de 2 à 6

CATEGORIES 12h :

- **ENDURO 12h** : équipes de 3 à 5 patineurs
- **JEUNES 12h** : équipes mixtes de 3 à 5 patineurs, âgées de 13 ans à 18 ans dans l'année.

CATEGORIES 6h :

- **SOLO 6h** : en individuel.
 - o Hommes (A partir de 18 ans au jour de la course).
 - o Femmes (A partir de 18 ans au jour de la course).
- **DUO 6h** : équipes de 2 patineurs.
 - o Hommes (A partir de 18 ans au jour de la course).

- Femmes (A partir de 18 ans au jour de la course).
- **ENDURO 6h** de 3 à 5 participants.
 - Hommes
 - Femmes
 - Jeunes
 - Quads
 - Masters
- **JEUNES 6h** : de 3 à 5 participants,
- **QUADS 6h** : équipes de 3 à 5 participants.
- **MASTERS 6h** : équipes de 3 à 5 participants.

Spécificités des catégories :

1. La catégorie « **DECOUVERTE 24h** » est ouverte aux personnes nées en 2009 et avant (14 ans dans l'année) ;
2. La catégorie « **PRESTIGE 24h** hommes (ou mixtes), femmes, entreprises, étudiants et master » est ouverte aux personnes nées en 2007 et avant (16 ans dans l'année) ;
3. Les catégories « **SOLO** », « **DUO** » sont ouvertes aux personnes majeures à la date du départ de la course le samedi ;
4. Les catégories « **ENDURO 24h** sont ouvertes aux personnes majeures à la date du départ de la course le samedi ;
5. Les catégories « **Hommes** » peuvent être aussi composées de femmes. Ces équipes dites aussi mixtes sont classées en catégorie « hommes » ;
6. Les catégories « **Femmes** » doivent être composées exclusivement de femmes ;
7. La catégorie **PRESTIGE 24h** « **Entreprise** » doit être composée d'au moins 6 personnes de la même entreprise. L'équipe doit obligatoirement prendre le nom de l'entreprise représentée. La fourniture d'une copie du contrat de travail ou bulletin de salaire de l'année en cours est obligatoire si l'équipe est appelée sur le podium (remise de prix) ;
8. La catégorie **PRESTIGE 24h** « **Etudiants** » doit être composée à 100% d'étudiants. L'équipe doit obligatoirement prendre le nom de l'école ou université représentée. La fourniture d'une copie de la carte d'étudiant de l'année en cours est obligatoire si l'équipe est appelée sur le podium (remise de prix) ;
9. Les catégories « **Master** » : doit être composée exclusivement de membres ayant **au moins 40 ans dans l'année** soit nés en 1983 et avant
10. Les catégories « **QUADS** » : doit être composée exclusivement de patineurs équipés de Rollers Quads.

Chapitre IV. INSCRIPTIONS

Article 1. Modalités d'inscription

1. Toutes les inscriptions sont effectuées **EXCLUSIVEMENT** en ligne sur le site internet de l'événement, via le système de paiement sécurisé. **Aucune inscription reçue en courrier papier ne sera traitée.**
2. Aucune inscription sur place. Clôture des inscriptions le 30 juin 2023 à 23h59.
3. Le dossard est individuel, nominatif et non cessible (aucune réattribution) et correspond à l'enregistrement individuel effectué en ligne. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera déclarée responsable en cas d'accident.

Article 2. Tarifs

Les tarifs d'inscriptions sont présentés dans le formulaire sur le site www.24rollers.com

Article 3. Retrait des dossards

Une seule personne de l'équipe peut se rendre au secrétariat pour retirer les dossards et les puces de chronométrage. La présence physique de chaque équipier n'est pas indispensable, toutefois les concurrents devront pouvoir être joints par téléphone en cas de litige.

Pour retirer les dossards, aucun document n'est nécessaire (documents dématérialisés et à télécharger sur son compte équipe).

Les documents doivent être mis en ligne et validés avant le 3 juillet.

Un dossard est prévu pour chaque COACH SOLO, il donne un accès privilégié à la zone de relais qui est interdite d'accès aux coachs des équipes.

Ce dossard ne dispense pas de l'acquisition d'un bracelet accès paddock, pour le coach et ses assistants. Les accès paddocks sont en ventes sur le site et surplace à l'accueil .

La zone spéciale coach Solo est située au début de la ligne droite des relais, le dossards Coach doit porter de façon visible dans cette zone

Un assistant accompagné du coach Solo est aussi autorisé dans cette zone.

Article 4. Pièces à fournir au moment des inscriptions

1. Justificatif médical, 3 possibilités :

- a. La licence FFRS 2022-2023 avec la mention "licence FFRS compétition" ou d'une fédération étrangère affiliée à la Fédération Internationale de Roller Skating mentionnant : « **compétition** ». Attention, les licences dirigeant sans mention compétition ne sont pas acceptées, tout comme les licences loisir.
- b. A défaut de licence sportive compétition, **un certificat médical** mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive du roller en compétition datant de moins de 12 mois à la date de l'épreuve. En 2023 : le samedi 8 Juillet ; La date, le cachet du médecin, et l'ensemble de l'ordonnance doivent être visibles sur le document scanné et correctement lisibles.
- c. Pour les mineurs, la présentation d'une attestation de formulaire de santé peut suffire, mais en aucun cas pour les personnes majeurs (voir le code du sport). Le formulaire de santé n'est pas nécessaire, seule l'attestation est nécessaire.

2. Pour les mineurs au jour de l'épreuve, une autorisation parentale.

Le ou la capitaine peut lui-même insérer les justificatifs au moment de l'inscription. Dans le cas contraire, seul les équipiers pourront faire cette manipulation, via le lien individuel reçu par mail notifiant de la bonne prise en compte de l'inscription.

En cas d'absence de document, ou de document non valide après le 3 juillet, le concurrent ne sera pas autorisé à concourir et n'aura pas de dossard.

- **Attention : La Licence FFH (handisport) seule ne suffit pas pour participer à l'épreuve ;**

Article 5. Le pack équipe

Le représentant de l'équipe recevra :

- 2 puces électroniques de chronométrage ;
- 1 dossard pour chacun de membres de son équipe ;
- 1 bâton relais (sauf pour la catégorie solo) ;
- 1 bracelet « compétition » pour chaque membre de l'équipe inscrit et présent à l'épreuve (Tous les documents fournis et validés) : 6 équipiers inscrits et présents = 6 bracelets ;

Article 6. Pour les mineurs de l'équipe, 1 dossard supplémentaire à porter sur le ventre en permanence qui permettra de les distinguer par les juges de course par rapport aux autres patineurs.

Article 7. Assurances

Responsabilité civile : L'organisateur a souscrit à une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de ses préposés salariés ou bénévoles et celles des pratiquants, arbitres et juges participant à la manifestation, dans l'exercice de leurs activités, ainsi que l'ensemble des besoins matériels recensés pour l'organisation de la manifestation.

Dommages corporels / Individuelle Accident : accessible à tous les participants lors de leur inscription jusqu'au retrait du dossard

L'organisateur a souscrit à une police d'assurance (garantie de base) couvrant les non-licenciés pour les dommages corporels qu'ils viendraient à subir lors de la manifestation.

Tous les participants sont informés de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer.

Dommages matériels : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages subis par les biens personnels des participants. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun. Aussi, l'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou perte d'effets personnels qui surviendrait durant la manifestation y compris pour les vestiaires.

Pour plus d'informations (règlements forfaitaires), rapprochez-vous de AIAC vous fera connaître les différentes conditions dans les coordonnées suivantes auprès de assurance-ffrs@aiac.fr .

Article 8. Fichier informatique

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, Les données à caractère personnel recueillies sur le bulletin d'inscription sont nécessaires pour l'organisation de la course. Elles pourront être conservées ou faire l'objet de traitements informatisés pour la bonne organisation des épreuves et pour le bon déroulement de la compétition, ou encore dans le cadre de la promotion de l'évènement (newsletter, d'envoi d'informations). Chaque participant déclare accepter de figurer sur un fichier informatique. Il peut exercer son droit d'accès et de rectification pour toute information le concernant et figurant sur ce fichier.

Article 9. Droit à l'image

Par le présent règlement le participant autorise expressément et cède aux organisateurs de l'Évènement et à la FFRS les droits d'utilisation, de reproduction d'exploitation de son image visuelle et sonore, ou tout cliché sur lequel il est susceptible d'apparaître à l'occasion de sa participation à la compétition, sur tous supports, .et/ou par tout partenaire ou média dans le cadre des communications relatives à l'évènement ou dans le cadre de la promotion des activités de la FFRS.

Article 10. Drone

Chaque concurrent déclare également accepter d'être survolés et filmés par un drone pour la réalisation du film promotionnel de l'évènement.

Chapitre V. PROGRAMME

LA COMPÉTITION DES 24 HEURES ROLLERS PAR ÉQUIPE : CHRONOLOGIE :

- **18h-21h vendredi et 8h-11h samedi : RETRAIT DES DOSSARDS :**
Au pôle « retrait de dossards » dans le Roller Village, au cœur du Circuit BUGATTI (suivre fléchage)
- **11h00 samedi : LA PARADE ROLLERS :**
En guise d'échauffement et de reconnaissance du circuit. Tous les participants aux 24/12/6 Heures Rollers s'élancent pour la traditionnelle Parade des Rollers. Ce défilé **obligatoire** pour tous les participants aux 24/12/6 Heures Rollers est d'une distance d'environ 8 km. Il se compose de 1 ou 2 tours du circuit.
Ouvert également aux personnes extérieures (accompagnateurs, non concurrents aux 24H, public). Aucune obligation de certificat médical n'est nécessaire pour participer à la Parade Rollers qui est également gratuite. Les mineurs devront être accompagnés d'un adulte responsable. **Le port du casque attaché est obligatoire.**
- **14H samedi : LES QUALIFICATIONS :**
A 14 Heures précises, chaque équipe, ou solo présente un membre muni d'une puce de chronométrage à la cheville, pour une séance de qualification (meilleur temps sur 300m) qui détermine la position sur la ligne de départ. Toute absence à cette épreuve de qualification entraînera un départ en fond de grille.
- **16H SAMEDI : LE GRAND DÉPART DES 24 H :**
La présence de chacun des membres de l'équipe n'est pas indispensable au moment du départ. Le départ de l'épreuve s'effectue à **16 heures précisément. 1 seul et unique** représentant de l'équipe **le témoin en main**. Le départ se fait dans la tradition « 24H moto » avec les athlètes d'un côté de la piste et les patins de l'autre. « Au coup de canon », les concurrents traversent la piste, chaussent leurs patins et s'élancent pour **2 tours minimum.**
- **22H SAMEDI : ARRIVEE DES 6h**
- **22H SAMEDI : Arrivée 12h - les 1^{er} 6h (2x6h)**
- **10H SAMEDI : Départ 12h - les 2^e 6h (2x6h)**

- **15H45 DIMANCHE : DERNIER RELAIS :**

Au bout de 23H45 de course (H-15 minutes), **il n'est plus possible de passer de relais** et le représentant de l'équipe devra assurer à lui seul les 15 dernières minutes de course. Lors du dernier tour, il est **interdit d'accompagner le dernier relayeur de votre équipe**.

- **16H DIMANCHE : ARRIVÉE :**

La course se termine **le dimanche à 16h soit au bout de 24H de course**. Le drapeau à damier est alors agité au niveau de l'arche d'arrivée.

L'équipe (ou solo) vainqueur de la compétition est celle qui a **parcouru la plus grande distance à l'issue des 24 heures. Cette distance est réalisée en totalisant les tours parcourus sur le circuit (de 4,185 Km)**.

Les chronométrateurs stoppent le comptage des tours au bout de 24 Heures de course et le dernier tour commencé avant la fin de la course est comptabilisé même s'il est achevé après les 24 Heures de courses.

- **16H20 DIMANCHE : REMISE DES PRIX**

Les 3 premières équipes de chaque catégorie sont appelées sur le podium. Aucun prix ne sera délivré en cas d'absence de l'équipe sur le podium.

- **16h-16h30 DIMANCHE : RESTITUTION DES PUCES**

Chaque équipe doit impérativement rendre ses deux puces (ou sa puce pour les solos) avant 16h30 au secrétariat de course.

Chapitre VI. REGLEMENT INTERIEUR DU SITE

Article 1. Camping

Le camping est ouvert à tous (participants, accompagnateurs, public).

Article 2. Horaires d'ouverture du camping

Vendredi de 14H à minuit précises,

Du samedi (à partir de 7h du matin) jusqu'au lundi (10h).

A noter : l'accès au circuit (piste, boxes) est fermé le vendredi.
Seul l'accès au Village est possible de 18 H00 à 23 H 00

Article 3. Tarifs camping

L'accès au camping intérieur (emplacement + douches + toilettes) coûte 10 €/personne, 10 €/véhicule (Voiture, Caravane, Camping-car, Moto, Bus) **pour le total des 3 nuits**. Forfait unique, du vendredi au lundi (à régler sur place à l'entrée ou commandé préalablement en ligne sur le site 24rollers.com). Une pastille pour coller sur le pare-brise de chaque véhicule et un bracelet par personne vous seront alors délivrés.

Article 4. Véhicules

Tout véhicule entrant dans le camping doit s'acquitter du tarif d'entrée (quand bien même le véhicule ne vient que déposer le matériel). Les bus ne stationnent pas au milieu des tentes, mais sur le parking prévu à cet effet à l'intérieur du camping.

Article 5. Vivre ensemble

Chaque personne est priée de respecter la tranquillité des autres campeurs et de limiter au maximum les désagréments sonores, de jour comme de nuit.

Article 6. Responsabilité

L'organisation met en place un service de sécurité approprié dans les différents campings et parkings. Cependant, celle-ci décline toute responsabilité en cas de vols ou dégradations de quelques matériels que ce soit.

Article 7. Électricité

Merci de prévoir des prises adaptateurs mâles pour avoir accès à l'électricité.

Article 8. Barbecue

Les barbecues sont autorisés avec toutes les précautions d'usages, consistant notamment à récupérer un extincteur à l'accueil du camping, en contrepartie d'une pièce d'identité, sans quoi, votre responsabilité sera systématiquement engagée.

Article 9. Emplacement

La délimitation de son emplacement par de la rubalise ou assimilés n'est pas autorisée.

Article 10. Tentes hors camping

Il est interdit également de planter sa tente en dehors du camping (même dans les boxes) sous peine d'exclusion de l'équipe (+ fourrière).

Article 11. Loges

Chaque équipe a la possibilité de réserver une loge, située juste au-dessus des boxes. Voir conditions et modalités spécifiques dans le site internet.

Article 12. Box

Des box sont mis à disposition des équipes. C'est un espace d'attente avant de prendre son relais. Ce n'est en **aucun cas un endroit approprié pour dormir** (plusieurs solutions d'hébergement s'offrent à vous). Les boxes sont livrés nus et accueillent plusieurs équipes. Pour les horaires d'accès aux Box, se référer au programme. Chaque équipe peut y installer ses propres chaises et tables. Chaque équipe dispose de **8 m² environ** (matérialisés au sol) pour déposer ses affaires, merci de respecter votre emplacement. Dans les boxes et dans toute la zone des paddocks, il est strictement **interdit de fumer** sous peine d'exclusion définitive et sans appel de l'équipe toute entière (3 000 litres d'essence sous chaque box). Les capitaines présents dans chaque box sont solidairement responsables des dégâts occasionnés à l'intérieur.

Article 13. Accès box pour les accompagnateurs

Chaque équipe, peut être suivie par plusieurs accompagnateurs (managers ou autres) lesquels peuvent accéder aux boxes moyennant 15 € d'accès par accompagnateur le samedi et 5 € le dimanche. Les « Pass PADDOCK » accompagnateurs sont à retirer au point info ou à réserver préalablement en ligne sur le site 24rollers.com.

Article 14. Coachs et accompagnateurs

Les coaches et accompagnateurs n'ont pas accès à la piste, ni à la zone de relais moquettée pour des raisons évidentes de sécurité. Ils peuvent suivre la course derrière les barrières (à 2 mètres de la zone de relais), ont accès aux boxes et aux tribunes. Ils peuvent bénéficier du village et de ses animations.

Article 15. Attribution des box

Catégories PRESTIGE, ENDURO et DÉCOUVERTE ATTENTION, le nom de votre équipe ENDURO, PRESTIGE ou DÉCOUVERTE déterminera votre numéro de Box.

L'organisation effectue la répartition des équipes dans les box en classant par ordre alphabétique les noms d'équipe. C'est pourquoi, si vous souhaitez être dans le même box qu'une autre équipe, assurez-vous d'avoir choisi 2 noms d'équipe proches (par ex : AM Sports 1 et AM Sports 2...). Vous pouvez modifier le nom de votre équipe à tout moment en vous connectant à votre compte avant le 30 juin 2023.

Article 16. Attribution des box solos et duos

Les solos et duos sont regroupés dans les premiers box au début de la ligne droite d'arrivée, près de leur zone moquette sur la piste.

Article 17. Respect de l'environnement

Le circuit du Mans est un lieu unique au monde qui doit rester propre. Les concurrents s'engagent donc à respecter cet endroit mythique, haut lieu de manifestations sportives. Restituer son emplacement de camping et son box propre sont des coutumes d'usages très appréciées de l'organisation et de l'ACO propriétaire du circuit. Il est demandé à chaque équipe de laisser son box et son emplacement de camping propre.

Article 18. Suiveurs et photographes

Il est interdit de suivre un concurrent sur la piste avec un vélo, scooter ou autres. Les photographes et cameramen amateurs **sans carte de presse officielle** peuvent prendre des photos dans la ligne droite des stands, du haut des tribunes, dans le village.

Article 19. Accès à la piste

En dehors des compétiteurs, seuls les photographes munis d'une « CARTE DE PRESSE OFFICIELLE » ou accrédités par l'organisation ont accès à la piste.

Article 20. Animaux

Les chiens et autres animaux **ne sont pas acceptés** dans l'enceinte générale du circuit, y compris dans le camping.

Chapitre VII. MEDICAL

Article 1. Services Généraux

Un PC médical est installé au centre du circuit et des équipes de secouristes seront postées sur le parcours. L'équipe médicale peut décider de la mise hors course d'un concurrent. Les médecins de l'épreuve peuvent à tout moment contrôler l'état de santé d'un participant et lui interdire de poursuivre s'il y a lieu.

Article 2. Évacuation vers les centres hospitaliers du Mans

Le PC médical des 24H Rollers évacue les participants victimes d'accidents graves vers les centres hospitaliers du Mans. Pour toutes interventions d'une ambulance ou véhicule médicale sur la piste,

l'accompagnement et la protection avec les motards est obligatoire. Le responsable médical en fait la demande auprès du responsable des motards et du juge arbitre qui mettent en place dans les meilleurs délais la sécurisation de l'intervention.

Article 3. Frais d'évacuation

Pour gérer ces évacuations, nous demandons à tous les participants de se munir d'au moins une photocopie de leur carte vitale et de leur carte de mutuelle. Ces documents doivent être rassemblés par les capitaines de chaque équipe. Ils pourront être à tout moment exigés par l'organisation. Dans le cas contraire, un montant de 120 € (remboursable par la suite) sera demandé à la personne pour le transport. **Attention !** Dans tous les cas, toute évacuation doit être régulée par le PC médical de l'organisation. Il est fortement déconseillé aux participants de se présenter eux-mêmes aux urgences hospitalières, sans avoir préalablement consulté l'avis des médecins de l'organisation, ceci dans l'objectif de réduire votre attente aux Urgences. **Pour les participants étrangers** ne bénéficiant pas de la sécurité sociale française, un montant de 120 € sera exigé pour toute évacuation. Ce montant est remboursable en fonction de vos systèmes d'assurance.